

AVIS PUBLIC est, par la présente, donnée par Marie-Josée Lévesque, greffière-trésorière.

---

## Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité

Lors d'une séance du conseil tenue le 11 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement **#2023-600 RÈGLEMENT DE ZONAGE** et le règlement **#2023-620 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ces règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Au moment d'enregistrer les mentions la concernant, la personne habile à voter doit établir son identité, à visage découvert, en présentant l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie délivré par la Régie de l'assurance maladie du Québec ;
- Permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- Passeport canadien ;
- Certificat de statut d'Indien ;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

Le nombre de demandes requis pour que les règlements #2023-600 et #2023-620 fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de 134. Si ce nombre n'est pas atteint, ces règlements seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Les règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité aux jours et heures suivants : du lundi au jeudi, de 9h00 à 16h30 et le vendredi, de 9h00 à 12h00.

Le registre sera accessible de 9h00 à 19h00 le 13 novembre 2023 à l'adresse suivante : bureau municipal, 2485 rue Principale, St-Édouard-de-Lotbinière, Québec.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 13h00, le 14 novembre 2023 au bureau municipal au 2485 rue Principale, St-Édouard-de-Lotbinière, Québec.

---

## Conditions à remplir pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité et de signer le registre

À la date de référence, soit le 11 septembre 2023, la personne doit :

- Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec ;

- Être majeure et de citoyenneté canadienne ;
- Ne pas avoir perdu ses droits électoraux après avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ou à cause d'une tutelle.

OU

- Être une personne physique ou morale qui, depuis au moins douze mois, est :
  - Propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité ;
  - Occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur son territoire ;
  - Copropriétaire indivise d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

La ou le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise ne peut pas être désigné par ses copropriétaires.

De même, la ou le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble ne peut pas être désigné par ses cooccupants.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :

MARIE-JOSÉE LÉVESQUE

TÉLÉPHONE : 418-796-2971 POSTE 301

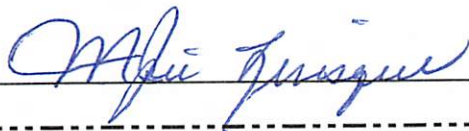
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

2485 RUE PRINCIPALE

ST-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE (QUÉBEC)

G0S 1Y0

SIGNATURE



Donné à Saint-Édouard-de-Lotbinière, le 3 novembre 2023

Signature

